

Les agriculteurs français et leur ministre ravis

© 22/11/2013 |  Terre-net Média

PARIS, 22 nov 2013 (AFP) - Les agriculteurs français, relayés par leur ministre, Stéphane Le Foll, ont salué vendredi la mise en place d'un salaire minimum en Allemagne qui réduira les distorsions de concurrence dont ils se disent victimes.

Les producteurs de Légumes de France, la Fédération nationale des producteurs de fruits, la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières « se félicitent » dans un communiqué commun « de cette future avancée et encouragent l'Allemagne à sa mise en œuvre rapide ».

A Bruxelles, où il était venu plaider la cause de **la filière volaille française à l'export**, le ministre à l'Agriculture, Stéphane Le Foll a également exprimé sa satisfaction. « C'est un vrai sujet de satisfaction (...) dans le cadre du débat sur la concurrence et les abattoirs, c'est une vraie avancée », a-t-il affirmé, saluant « le positionnement des Sociaux-démocrates allemands », à l'origine de cette innovation.

Les producteurs de fruits et légumes, ainsi que les abattoirs, qui emploient beaucoup de main d'œuvre, dénoncent régulièrement **le niveau élevé du coût du travail en France**, qui leur font perdre en compétitivité à côté d'autres concurrents européens comme l'Allemagne. La chancelière allemande Angela Merkel a annoncé jeudi que son pays allait se doter d'**un salaire minimum généralisé**, une concession en vue de la formation d'une coalition avec les sociaux-démocrates.

« Ce Smic allemand ne comblera pas toutes les distorsions de concurrence », ont toutefois mis en garde les fédérations des producteurs de fruits et légumes et des horticulteurs, membres de la FNSEA. « Il devra être accompagné de règles complémentaires en faveur de tous les salariés, agricoles en particulier » qui « devront être protégés par une véritable couverture sociale, des conditions de travail protectrices, une convention collective respectueuse de l'humain », ont-elles insisté.

« Le deuxième point est la directive Détachement, qui est une priorité » a également estimé Stéphane Le Foll. « Ce problème n'est pas uniquement dans les abattoirs allemands car, en France aussi, des gens utilisent à mauvais escient » les règles européennes, selon lui.

Paris plaide en faveur d'un meilleur encadrement des conditions de travail des salariés provisoirement détachés dans un autre pays européen que le leur, afin que l'UE « dispose de moyens juridiques pour lutter contre les abus ». Les ministres européens du Travail, qui ont jusque là échoué à se mettre d'accord, doivent rouvrir le dossier en décembre.